



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 8 décembre 2011

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33
Date de la convocation 30 novembre 2011		
Date d'affichage 30 novembre 2011		
Objet de la délibération <i>Direction générale des services – Secrétariat de la direction générale – Détermination du nombre d'adjoints.</i>		
Vote pour à l'unanimité		
<u>POUR</u> : 33		
<u>CONTRE</u> : 0		
<u>ABSTENTION</u> : 0		

L'an deux mille onze, le huit décembre deux mille onze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, LAUNAY Michel, DESVILETTES Louis, CAPELA Marie-Pierre, RIGAUD Catherine, BONIFAY Rose-Marie, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAUCHE Dalel, DELGADO Alexandra, VALLE Evelyne, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, FOREST Marie-Paule, KASPERSKI Christophe

Procurations :

ROUX Jean-Paul donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre

Absents :

Aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

La démission d'un adjoint au maire est adressée au représentant de l'Etat dans le département. Elle est définitive à compter du jour où son acceptation par le préfet a été portée à la connaissance de l'intéressé même verbalement.

Monsieur Christophe KASPERSKI, 8^{ème} adjoint dans l'ordre du tableau des adjoints depuis le 24 septembre 2009 a présenté sa démission de ses fonctions d'adjoint par lettre en date du 31 octobre 2011, laquelle a été transmise le 31 octobre 2011 au préfet du Var, démission acceptée et communiquée à l'intéressé le 4 novembre 2011.

Cette vacance contraint le conseil municipal à se prononcer sur la suppression de ce poste ou le maintien de neuf postes d'adjoints ; nombre maximal autorisé par la réglementation.
